



## Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

Paris, le 4 avril 2012

### COMMUNIQUE DE PRESSE

## COMMISSION MEP LA BONNE DIRECTION

Le Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) se félicite de la création effective de la commission MEP (Médecins à expertise particulière) par la commission mixte paritaire, l'instance de pilotage de la convention médicale.

Inscrite dans la convention médicale à l'instigation des syndicats médicaux majoritaires, cette commission constitue une reconnaissance de la place des MEP dans l'offre de soins. Ces expertises, plébiscitées par les patients – selon un récent sondage\*, 36% des Français ont recours régulièrement à l'homéopathie – jouent un rôle majeur dans l'amélioration de la santé publique.

Il est donc important – comme l'a toujours ardemment défendu le SNMHF – d'intégrer pleinement les médecins à expertise particulière dans le système de santé, en particulier dans le parcours de soins et d'inclure des critères spécifiques à leur expertise pour valoriser leur consultation.

Le SNMHF entend orienter dans cette direction les travaux de la commission MEP.

*\*Sondage réalisé par téléphone du 5 au 11 janvier 2012 auprès de 10005 personnes par Ipsos-santé à la demande des Laboratoires Boiron : 36% des Français déclarent utiliser « de temps en temps » ou « très régulièrement » des médicaments homéopathiques et 77% font « tout à fait » ou « plutôt confiance » aux médicaments homéopathiques.*

#### Contacts médias

Dr Dominique JEULIN-FLAMME, Présidente du Syndicat national des médecins homéopathes français (SNMHF) : 04 67 52 38 82 - [jeulin.dominique@wanadoo.fr](mailto:jeulin.dominique@wanadoo.fr)

Philippe ROLLANDIN, Responsable de la communication du SNMHF : 06 11 91 67 92 - [bouclages@orange.fr](mailto:bouclages@orange.fr)